

COMMUNIQUE DES ASSOCIATIONS DE TECHNICIENS A PROPOS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Nous, Associations de Techniciens signataires, avons pris connaissance de la décision de la Cour d'Appel de Paris du 4 décembre 2014 d'annuler l'avenant N° 2 de la Convention Collective nationale de la production audiovisuelle du 15 novembre 2007 concernant les salaires applicables à la "fiction lourde".

Cette annulation, à la demande du SNTPCT, pourtant syndicat de salariés, met à bas un système qui avait eu l'avantage, lors d'un premier accord en 2000 (avec la grille M1- M2), puis en 2007 (reprenant les fonctions "non spécialisées - spécialisées"), de réguler les salaires et les conditions de travail de la fiction française, et qui depuis lors permet aux différents programmes de se faire sur des bases saines et réalistes.

Désormais, les producteurs de fiction lourde sont autorisés à recourir, pour la réalisation de leurs programmes, aux fonctions « non spécialisées » de la convention, ce qui reviendrait à baisser brutalement les salaires des techniciens de 10 à 25% par rapport aux rémunérations en vigueur actuellement. Cette possibilité n'est pas acceptable humainement, et n'est justifiée par rien au vu de la compétence et du savoir faire des techniciens concernés.

A terme, l'application de cette baisse des salaires ne ferait qu'inciter les diffuseurs à diminuer les budgets des films, provoquant ainsi une dégradation de la qualité des programmes de fiction française. Or cette éventualité nous semble inacceptable. Parce que nous sommes les premiers partenaires de cette qualité, nous rejoignons l'USPA qui s'enorgueillit de la richesse de celle-ci dans son article intitulé « La fiction française cartonne !» et qui, nous le rappelons, s'élève contre le démantèlement du cadre réglementaire français. (article du 20 mars 2015 - <http://bit.ly/1F5T7kH>)

Dans ce contexte, nous appelons les partenaires sociaux à s'entendre pendant les négociations à venir sur la refonte de la convention collective audiovisuelle, pour que nos niveaux de salaires soient maintenus et inscrits de manière pérenne dans une nouvelle grille, et nous soutiendrons toute initiative dans ce sens.

Le 7 avril 2015

Les associations signataires :

- [AAPCA](#) Association des Administrateurs de Production du Cinéma et de Audiovisuel,
- [ACFDA](#) Association des Chargés de Figuration et de Distribution Artistique,
- [ADP](#) Association des Directeurs de Production,
- [ADPP](#) Association des Directeurs de Post Production
- [AFAR](#) Association Française des Assistants Réalisateurs,
- [AFCCA](#) Association Française des Costumiers du Cinéma et de l'Audiovisuel,
- [AFCF](#) Association Française des Cadreurs de Fiction,
- [AFR](#) Association Française des Régisseurs,
- [AFSI](#) Association Française du Son à l'Image,
- [AOA](#) Assistants Opérateurs Associés,
- [ARDA](#) Association des Responsables de Distribution Artistique
- [LSA](#) Les Scriptes Associés.